

**PROTURF®**  
**Inhibiteur de mauvaises herbes graminées**  
**en granules contenant du Bensulide**

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 14561 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : bensulide 8,50 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 16,8 kg

Agrium Advanced Technologies RP Inc.  
10 Craig St.,  
Brantford, ON N3R 7J1  
519-757-0077

**Recommandé pour utilisation par des professionnels d'entretien des pelouses**

Les utilisations sur le gazon en plaques sont limitées aux pelouses résidentielles et aux  
terres de  
départ et verts des terrains de golf seulement.

ProTurf® est une marque de commerce déposée utilisée  
avec l'autorisation de The Scotts® Company

**MODE D'EMPLOI :**

Supprime les mauvaises herbes graminées suivantes au moment de la pousse, sans endommager le gazon souhaitable :

<i>Poa annua</i>	16.5 kg / 1000 m <sup>2</sup>	Appliquer à la fin de l'été ou au début de l'automne, avant la germination.
digitaire (sanguine, astringente)	18.4 kg / 1000 m <sup>2</sup>	Appliquer n'importe quand avant l'émergence de la digitaire, soit de l'automne (septembre ou octobre) au début du printemps
pied-de-coq, vulpin des prés vert, vulpin des prés jaune	16.5 kg / 1000 m <sup>2</sup>	Appliquer en automne, en hiver ou au printemps avant la germination.

**Terrains De Golf** - Utiliser uniquement sur les tertres de départ et les verts de terrains de golf. Ne pas utiliser sur les verts constitués de 50 % ou plus de pâturin annuel. Ce produit peut seulement être appliqué en pleine surface à l'aide d'un épandeur tiré par un tracteur. Appliquer avec un épandeur à poussée seulement lors des traitements localisés.

**Pelouses Résidentielles** - Pour usage sur pelouses résidentielles seulement. Ne pas utiliser sur le gazon en plaques des parcs, des terrains récréatifs ou d'autres sites publics [à l'exception des terrains de golf, voir ci-haut]. Ce produit peut être appliqué à l'aide d'un épandeur tiré par un tracteur ou d'un épandeur à poussée.

**AVERTISSEMENT:** Appliquer seulement sur le gazon bien établi. Sur les zones nouvellement semées, attendre que le gazon ait été tondu au moins deux fois et présente une bonne couverture. Après le traitement, éviter l'aération intense ou le raclage pouvant déranger la surface et briser la barrière chimique. Retarder l'engazonnement par semence ou placage de gazon pendant une période d'un an après le traitement. L'application doit précéder l'émergence des mauvaises herbes du sol. Ce produit ne contrôle pas les mauvaises herbes établies. Retirer les feuilles, les herbes hautes mortes et autres débris avant le traitement. Ne pas appliquer plus d'une fois par année. Ce produit ne sera efficace qu'à moins d'arroser les zones traitées avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes après l'application. Pour des raisons de sécurité, il faut arroser ce produit dès qu'il est appliqué et ne pas permettre l'accès des enfants et des animaux domestiques aux zones traitées avant qu'elles n'aient séché après l'arrosage.

**VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :**

Les personnes manipulant ce produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussettes et des chaussures. On doit rincer les gants avant de les enlever. On doit aussi porter une combinaison par dessus un pantalon long et une chemise à manches longues lors du

mélange, du chargement et de l'application du produit au gazon en plaques (pelouses résidentielles ou terrains de golf).

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif si avalé. Éviter l'inhalation et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après avoir manipulé le produit, et avant de manger, de boire ou de fumer. Éviter l'application sur les plantes couvre-sol et les plantes d'ornement. Risque de dérive; ne pas appliquer en cas de vent.

**PREMIERS SOINS :** En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Le bensulide est un inhibiteur de la cholinestérase. Parmi les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase, on retrouve les maux de tête, la nausée, les étourdissements, la transpiration, la salivation et l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas graves, les symptômes peuvent évoluer et prendre la forme de contractions musculaires, de faiblesses, de tremblements, de pertes de la coordination, de vomissements, de crampes abdominales et de diarrhées. Lorsque l'empoisonnement constitue un danger de mort, on remarque chez la victime des pertes de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire comportant un élément secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de cholinestérase dans le plasma et les globules rouges pourront indiquer le degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer de données de références). L'antidote à privilégier est l'atropine, et uniquement par injection. Les oximes, par exemple le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique si on les utilise à un stade précoce en conjonction avec l'atropine. Dans le cas d'intoxication aiguë et grave, il faut recourir aux antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et avoir rétabli la respiration. S'il s'agit d'une exposition orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

**DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :** Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Éviter la contamination de tout plan d'eau par application directe ou au moment de nettoyer et de rincer le matériel de pulvérisation ou d'éliminer les rebuts et les contenants. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ou l'eau utilisée à des fins domestiques. Laisser une zone non traitée autour des zones dont l'eau se déverse dans des sources d'eau. Le bensulide est toxique pour les abeilles exposées directement au traitement. Ne pas appliquer lorsque les abeilles sont présentes dans le secteur à traiter. Ne pas appliquer sur des plantes que vous voulez garder. Ne pas contaminer les denrées ou les aliments pour animaux. Ne pas entreposer à proximité des

semelles et des engrais. Peut être combustible. Ne pas utiliser, déverser, renverser ou entreposer à proximité d'une source de chaleur, d'étincelles ou d'une flamme non couverte. Employer sur un sol minéral seulement. Ne pas appliquer à l'aide d'un aéronef.

**ÉLIMINATION** : Tenir les contenants non utilisés fermés. Ne pas réutiliser les contenants vides. Vider complètement le sac. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

<b>RÉGLAGES CONSEILLÉS POUR L'ÉPANDEUR</b> <b>Pour obtenir une bonne distribution, calibrer l'épandeur avant l'application</b> <b>16,8 kg couvrent 1 018 m<sup>2</sup> au taux de 16,5 kg/1 000 m<sup>2</sup>)</b>			
ÉPANDEUR	VITESSE AU SOL OU EN PRISE DE FORCE	LARGEUR DE LA COUVERTURE	RÉGLAGE DE L'ÉPANDEUR
			TAUX NORMAL
ProTurf® (Type par gravité)	5 km/h	chevauchement des roues	6
ProTurf® (rotatifs)	5 km/h	2,4 m	G
Lely-modèles WTR & WFR	7 km/h	4,8 m	5 II
Lely-HR (modèle PDF)	450 rpm à 7 km/h	4,8 m	5 II

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )